



Rupture periode d'essai

Par Tikokss

Bonjour,

Je vous écris pour solliciter votre aide et conseil,

J'ai été recruté sur profil par une entreprise de service numérique (ESN) pour un poste d'ingénieur d'étude et de développement, avec une prise de poste prévue pour le lundi 1er juillet 2024.

Cependant, seulement trois jours après le début de mon contrat, soit le mercredi 3 juillet 2024, l'entreprise m'a informé que mon profil était jugé trop junior et a décidé de mettre fin à ma période d'essai sous prétexte qu'ils n'arrivaient pas à me trouver une mission (c'est ce qu'ils m'ont dit oralement) mais dans le document de rupture ils ont juste mis "Malheureusement, cet essai n'a pas été concluant et nous sommes donc au regret de vous informer de notre décision de mettre un terme à notre collaboration".

Je me demande si cette rupture de période d'essai peut être considérée comme abusive, étant donné que la raison invoquée semble injustifiée et précipitée.

Pourriez vous, s'il vous plaît, m'informer de mes droits et des démarches possibles par rapport à cette rupture de période d'essai ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide précieuse et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Par kang74

Bonjour

Vous aviez déposé cette question et avez eu les réponses adéquates par Janus si je me souviens bien .

Par de là, charge à vous de faire une requête auprès du CPH ou pas, et ce n'est pas sur un forum que vous ferez cela .